

Réunion du 13 avril 2025 à 20 heures

Convocation en date du 08 avril 2025

Sont présents : M. BÉCARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie,
M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure,
Mme LABORDE Charlène, M. PAGES Lilian, M. ROUSSEAU Philippe.

Absent : Néant

Mme CAMICAS Anne-Marie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2025 est lu et approuvé par le Conseil Municipal, il est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

Abandon des travaux du lotissement LAPARADE pour 2025.

Préparation du budget 2025.

Le centre de santé présente un déficit annuel d'environ 80 000 €.

Le RPI de Saint Germé/ Saint Mont est menacé par la fermeture à court terme d'un poste, dès la rentrée de septembre 2025.

VOTE du COMPTE de GESTION 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le service de Gestion comptable de Mirande, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'objection,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BÉCARD Nicolas, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Marc DUCOURNAU, Maire,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		292 036,34	1 992,94		1 992,94	292 036,34
Opération de l'exercice	227 673,17	287 164,13	85 456,87	52 442,27	313 130,04	339 606,40
TOTAUX		59 490,96	33 014,60		315 122,98	631 642,74
RÉSULTATS DÉFINITIFS		351 527,30	35 007,54			316 519,76

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

VOTE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• -un excédent de fonctionnement de	59 490,96
• -un excédent reporté de	292 036,34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	351 527,30
- un déficit d'investissement de	35 007,54
- un déficit des restes à réaliser de	0
Soit un besoin de financement de	35 007,54

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT d 'EXPLOITATION au 31/12/2024 : EXCÉDENT	351 527,30
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE en RÉSERVE (1068)	35 007,54
RÉSULTAT REPORTÉ en FONCTIONNEMENT (002)	316 519,76
RÉSULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	35 007,54

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux pour 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2025 comme suit :

- Taxe foncière bâtie (TFB)	52,37 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB)...	115,75 %
- Taxe d'habitation (TH).....	17,96 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de DUCOURNAU Marc, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 594 334,80

Recettes : 594 334,80

INVESTISSEMENT

Dépenses : 164 416,66

Recettes : 164 416,66

AMORTISSEMENT du FONDS de CONCOURS pour les TRAVAUX du PONT de LELIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'immobilisation dans le cadre du fonds de concours attribué à la CCAA dans le cadre des travaux du pont de Lelin pour un montant de 19 610,85 € doit être amortie.

Pour cela, il faut définir la durée d'amortissement de ce bien.

Il propose l'amortissement sur 3 ans, soit un montant de 6 536,95 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition d'amortissement sur trois ans
- accepte l'ouverture de crédits à l'article 681 en dépense de fonctionnement et à l'article 28041512 en recette d'investissement pour un montant de 6 536,95 € à inscrire sur le budget 2025, et sur les budgets suivants jusqu'à la fin de l'amortissement.

ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la déclaration d'un sinistre sur la toiture de la salle des fêtes auprès de l'assurance MMA, les experts ont déterminé une indemnisation pour les travaux à effectuer.

Nous avons reçu un premier versement de 4206,84 €.

A ce jour, le chèque d'un montant de 1 656,36 € correspond au solde de ce sinistre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter le versement de la société MMA
- demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour encaisser ce chèque.

SICTOM

Vote du budget 2025

La fermeture du site de Le Houga est prévue au 31 décembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Changement pour les élections à venir : Parité et impossibilité de panacher.

Une demande a été faite pour une exposition de peinture.

Le devis de l'entreprise THOMAS pour l'aménagement du sentier pour la mise en sécurité des marcheurs et des pèlerins s'élève à 1894,34 €.

La réunion s'achève à 22 heures 30.

M. DUCOURNAU Marc

Mme CAMICAS Anne-Marie